

Le 29 juin 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué conformément aux articles L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JAVELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 juin 2026

Présents : M. Hervé JAVELLE, M. Philippe BONNEFOND, Mme Caroline ZANDER, M. Rémy GIRARDON, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Valérie PICQ, M. Sébastien FAUST, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Michel MANDIN, M. Michel COUCHOUX, Mme Édith FALLOT, M. Christian BERINCHE, M. Bruno BERTHOLET, M. Philippe BANCEL, Mme Colette GARCIA, M. Emmanuel BOURGIN, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Mélanie ADAMO, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Alexis GIRY, Mme Marie-Yvonne GOUJON-JEVIN, M. François BEHAGUE, M. Brice MEON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents : Mme Clémence SABAUT, Mme Kim JAMMES.

Procurations : Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Kim JAMMES à M. Bruno BERTHOLET.

Secrétaire : M. Michel COUCHOUX

OBJET : Approbation des tarifs des spectacles de la Saison Culturelle – Deuxième semestre 2026

Rapporteur : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une saison culturelle municipale débutera au second semestre 2026 avec la présentation de deux spectacles à la salle polyvalente et qu'il convient d'approuver les tarifs de la billetterie.

Il propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Dimanche 27 septembre 2026 :

« Les Kids de The Voice »

Tarif adulte : 14 euros

Tarif enfant moins de 12 ans : 8 euros

- Samedi 7 novembre 2026

Spectacle « Histo'Rock »

Tarif unique : 19 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** les tarifs des billets pour les spectacles tels que présentés ci-dessus,
- **DE DIRE** que Les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget communal au titre de la régie de recettes de la saison culturelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260629-59-26-DE

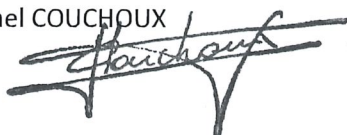
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

Fait et délibéré à La Fouillouse, le 29 juin 2026

Le secrétaire de séance

M. Michel COUCHOUX



Le Maire

M. Hervé JAVELLE

